

SEANCE DU 03/05/2022 – 19 H 30

Membres présents : LIND Catherine– MUGNIER Cyril – DUTHIL Alexandre– CHOULET Mickaël - VUILLEMIN Daniel – DE OLIVEIRA Victor – HEBOUCHE Jessica – OROSCO Mireille - KAULEK Carole

Membre absent : néant **Secrétaire de séance** : OROSCO Mireille

PROCURATION : Néant

Ouverture de séance à 20 h 25

19 h 30 : Intervention de Monsieur ROUX, agent ONF.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : travaux sylvicoles en point n° 3.
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 04 2022

Le conseil municipal émet un avis favorable au compte rendu du conseil du 12 avril 2022
Voté à l'unanimité

1. **CHOIX DES DEVIS ET DÉLIBÉRATION POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS**

POUR LES DOSSIERS SUIVANTS :

2-1 Changement de menuiseries logement communal 17 Grande Rue

Objet : demande de subvention DETR

Le Maire informe le conseil que les menuiseries du logement communal du 17 Grande Rue sont vraiment à remplacer, les effets du temps les ont considérablement dégradées.

Elle a demandé un devis à l'entreprise BRET et le coût des travaux se monte à 6542.38 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 6 452.38 € TTC et 6 116.00 € HT et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 1 834.80 € soit 30 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

- subvention DETR 30 % sur le HT : 1 834.80. €
- autofinancement : 4 281.20 €
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Adopté à l'unanimité

2-2 Rénovation salle polyvalente

Les peintures de la salle polyvalente ont besoin d'être rafraichies, elles n'ont jamais été refaites depuis la construction du bâtiment. Pour ce faire, Mme le Maire a demandé des devis à deux artisans locaux.

- La micro entreprise QUEVEDO : montant des travaux : 5 656.00 €
- L'entreprise LHOMME : montant des travaux : 9 025.70 €

Après avoir étudié les deux devis, le conseil municipal :

- retient celui de l'entreprise QUEVEDO pour un montant de 5 656.00 €.
- autorise Mme le maire à signer le devis et tous documents inhérents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2-3 INSTALLATION POMPE A CHALEUR MAIRIE et SALLE POLYVALENTE

Le Maire informe le conseil qu'une 2^e tranche de travaux relative au chauffage de la mairie et la salle polyvalente est programmée cette année.

En effet une pompe à chaleur pourrait être installée pour chauffer le hall d'entrée et le couloir de la mairie, ainsi que les toilettes et le hall d'entrée de la salle polyvalente en complément du dispositif installé il y a 3 ans. Un devis a été demandé à l'entreprise (LOON) qui a fait la première tranche de travaux. Il se monte à 18 996 € HT soit 22 795.20 € TTC.

Voté comme suit : POUR 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

La chaudière de la mairie et salle polyvalente a son foyer qui est percé. Mme le Maire et le conseil se pose la question sur ce qui est le plus judicieux de faire. Soit réparer cette chaudière et poser la pompe à chaleur qui s'avérerait être utile au vu des prix des combustibles en ce moment, ou alors ne pas prendre cette option et remplacer la chaudière par une chaudière neuve.

Réparation de chaudière : 3 devis ont été demandés :

- PALISSOT : HT 5 296.47 € TTC 6 355.76 €
- LOON : HT 3 201.67 € TTC 3 842.00 €
- MOREL : HT 5 450.00 € TTC 6 540.00 €

Après avoir étudié les devis de réparation, le conseil municipal :

- retient le devis LOON pour un montant HT 3 201.67 € et TTC 3 842.00 €,
- autorise le maire à signer le devis et tous documents inhérents à ce dossier

Décision adoptée à l'unanimité

Demande de subvention pour pompe à chaleur

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 22 795.20€ TTC et 18 996.00 € HT et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre du DSIL 2022 à hauteur de 5 698.00 € soit 30 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DSIL 30 % sur le HT : 5 698.00 €
 - autofinancement : 17 097.20 €
 - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Adoptée à l'unanimité

2-4 Réfection toiture 17 Grande Rue,

La toiture du bâtiment communal au-dessus du 17 grande Rue, est vraiment à refaire et des devis ont été demandés à deux entreprises.

- ARTHUR CONCEPTION CRÉATION : 7 745.50 € TTC
- Ets CRUCEREY : HT : 7 530.76 € TTC : 8 283.84 €

Suite à l'analyse des devis, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver l'avant-projet de l'entreprise susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 7 745.50 € € TTC de l'entreprise ARTHUR COMCEPTION et d'arrêter les modalités de financement
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 2 323.65 € soit 30 %
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention DETR 30 % : 2 323.65 €
 - Autofinancement : 5 421.85 €
 - De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Adopté à l'unanimité

2-5 Mise en place d'une réserve à incendie,

De nouvelles constructions dans le dessus du village, côté Courcuire et Rue des Barots ont été faites et le réseau incendie est insuffisant au niveau du diamètre des tuyaux et de la pression.

Après renseignements pris auprès de personnes compétentes, il souhaitable que qu'une bache souple soit installée pour la mise en sécurité incendie de cette partie du village.

Des devis ont été sollicités :

- BONNAVENTURE : HT 5 690 € et 6 827 € TTC
- BC2i : 900 € HT SOIT 1 080.00 € TTC
- ABEKO (citerne) : 2 856.80 € HT soit 3 428.16 € TTC
- Terrain (achat) : 1 000 € et frais de bornage : 500 €

- BC2i : 1 Poteau d'aspiration, marquage au sol et installation d'une clôture : 3 030.00 € HT SOIT 3 636.00 € TTC

et après analyse de ceux-ci, le Conseil municipal :

- décide de retenir les entreprises précitées pour un montant de **13 976.80 HT** et **16 471.16 TTC**.
- autorise le maire à signer les devis après notification de subventions

Adoptée à l'unanimité

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de **13 976.80 € HT** et **16 471.16 € TTC** et d'arrêter les modalités de financement
 - de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 30 % soit 4 193.04 €
 - de solliciter l'aide du Département à hauteur de 30 % soit 4 193.04 €
 - d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
- subvention DETR 30 % sur le HT : 4 193.04 €
 - subvention Département : 30 % sur le HT : 4 193.04 €
 - autofinancement : 5 590.72 €
 - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

2. TRAVAUX SYLVICOLES 2022

L'agent ONF a présenté un devis de travaux à réaliser en forêt en 2022 pour un montant de 10 752.35 € HT et 11 827.59 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce devis et autorise le maire à le signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RIFSEEP passage au Comité technique pour l'ajout du grade « Agents Techniques Territoriaux ». Après avis favorable du CT, une nouvelle délibération sera prise.

La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu au monument aux morts à 11 h 30.

Il a été discuté d'une aide pour famille UKRAINIENNE au village.

Une conseillère a fait la demande de mise en place de cartes « Avantages Jeunes »
 Poubelles cimetièrre : divers bacs ont été installés pour faire correctement le tri (pots et fleurs en plastique, terre, pots en terre).

FIN DE SÉANCE : 23 H 00